



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20191226-D23CM191219-
DE
Date de télétransmission : 31/12/2019
Date de réception préfecture : 31/12/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2019**

Délibération n°23 Vote relatif au débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 – Budget Annexe – Cinéma Le Calypso	Vote : Unanimité
--	----------------------------

L'an deux mille dix-neuf, le 19 décembre à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIRY-CHATILLON, légalement convoqué le 13 décembre 2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie VILAIN, M. Jérôme BERENGER, Mme Marie-Thérèse VIDAL, Mme Vanessa CAPELO, M. Laurent SAUERBACH, M. Gérard KIEFFER, Mme Arielle MERRINA, M. Clément CAILLAUD, Mme Adèle VILLECHEVROLLE, M. Michel RAYMOND, Mme Aurélie TROUBAT, M. Pascal LAHURE, Mme Christèle GIRAUD, Mme Denise BOCH, M. Joël CLEMENT, Mme Bernadette MOULAY, Mme Sylvie REGLE, Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN (du point n°1 au point n°16 inclus), Mme Anne-Marie LEMARIE, M. Simon YOWA KANYNDA, M. Etienne GILBERT (du point n°1 au point n°18 inclus), M. Thierry MARQUEZ, Mme Marie-France EECKHOUDT, M. Paul DA SILVA, M. Jean REMIGNARD, Mme Lydie ZENERE-LIMA.

Absents/excusés : Monsieur Jean-Yves GENESTE, Mme Maria del Pilar HIDALGO.

Pouvoirs :

Mme Claudette REDON	donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIDAL
Mme Chantal SARAZIN-LEVASSOR	donne pouvoir à Mme Vanessa CAPELO
M. Hervé JOUY	donne pouvoir à M. Gérard KIEFFER
Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN	donne pouvoir à Mme Arielle MERRINA (à partir du point n°17)
M. Gérard FREBAULT	donne pouvoir à Mme Adèle VILLECHEVROLLE
Mme Christine BOULAY-DEILHES	donne pouvoir à M. Michel RAYMOND
M. Mohamed BELACHEMI	donne pouvoir à Mme Aurélie TROUBAT
M. Jean-Louis BRUNEAU	donne pouvoir à M. Pascal LAHURE
Mme Véronique BLANDIN	donne pouvoir à Mme Christèle GIRAUD
M. Silamakan TOURE	donne pouvoir à M. Jérôme BERENGER
M. Etienne GILBERT	donne pouvoir à Mme Denise BOCH (à partir du point n°19)
Mme Martine SCHERZI	donne pouvoir à M. Clément CAILLAUD
M. Abdoulaye FALL	donne pouvoir à M. Paul DA SILVA

Secrétaire de séance : M. Thierry MARQUEZ.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20191226-D23CM191219-
DE
Date de télétransmission : 31/12/2019
Date de réception en préfecture : 31/12/2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2312-1 et suivants,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, et notamment son article 107,

VU le Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) dans lequel s'inscrit le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice budgétaire 2019,

CONSIDERANT qu'avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement),
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure et la gestion de l'encours de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget,
- la structure des effectifs, les dépenses de personnel et la durée effective du travail.

VU l'avis favorable de la Commission Municipale n°4 en date du 11 décembre 2019,

ENTENDU l'exposé de Madame Aurélie TROUBAT, Adjointe au Maire,

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du Rapport d'orientations Budgétaires présenté contribuant à la tenue du débat budgétaire pour 2020 préalable à l'adoption du Budget Annexe 2020 – Cinéma Le Calypso.
- **CONSTATE** que le débat sur les orientations générales du Budget Annexe – Cinéma Le Calypso s'est déroulé au cours de la présente séance conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'exercice 2020.
-
- **DECIDE D'ADOPTER** les orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2020 du Budget Annexe – Cinéma Le Calypso.

Copie de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame la Responsable du Centre des Finances Publiques de Grigny.

Le Maire,
Jean-Marie VILAIN



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019**

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20191226-D23CM191219-
DE
Date de télétransmission : 31/12/2019
Date de réception préfecture : 31/12/2019

Note de synthèse

N°23

OBJET : Vote relatif au débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 – Budget annexe - Cinéma Le Calypso

En 2019, le Calypso devrait réaliser 87 000 entrées payantes (+ 10 % par rapport à 2018), cela représenterait une hausse historique de la fréquentation du Cinéma.

En 2020, le Cinéma Le Calypso va poursuivre sa politique de programmation ouverte à une grande diversité de publics (films grand public, jeune public, art et essai) et ses animations (avant-premières, soirées thématiques, débats/rencontres, retransmission de spectacles, opéras et ballets).

Parallèlement, le Cinéma poursuit ses travaux de modernisation :
Les services techniques prévoient la mise en place d'une vidéo surveillance ainsi que d'une VMC.

SITUATION FINANCIERE 2019

FONCTIONNEMENT

En 2019, les dépenses de fonctionnement devraient être réalisées en totalité à hauteur de 647 K€ (après DM n°2).

Les charges générales devraient être réalisées à hauteur de 375 K€ et les frais de personnel à 244 K€.

Les recettes de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 659 K€.

La subvention versée par la Ville devrait s'établir à 245 K€ contre 263 K€ au Budget Primitif en raison de la forte augmentation des recettes qui vient mécaniquement diminuer la subvention d'équilibre.

La participation des usagers serait réalisée à hauteur de 404 K€ contre 356 K€ en 2018.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement sont réalisées à hauteur de 16 K€.

En 2019, le Cinéma percevra le solde de la subvention du Conseil Départemental soit un montant de 27 680 € pour les travaux liés à la rénovation du Hall.

La Ville a versé le solde du remboursement de l'avance remboursable au CNC (travaux liés à l'équipement numérique) pour la somme de 36 192 €

PREVISIONS BUDGETAIRES 2020

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20191226-D23CM191219-
DE
Date de télétransmission : 31/12/2019
Date de réception préfecture : 31/12/2019

Pour 2020, le budget est prévu sur une prévision de 80 000 entrées contre 88 000 sur 2019 qui reste une année de fréquentation historique.

FONCTIONNEMENT

Le Budget Prévisionnel de fonctionnement s'établit à hauteur de 641,4 K€ soit une diminution de 0,89 % par rapport au réalisé prévisionnel 2019.

Les charges générales diminuent de 3,25 % par rapport à 2019 en raison de la prévision estimée à 80 000 entrées.

La participation des usagers est prévue à hauteur de 367 K€ soit le niveau de recettes attendu par rapport à la prévision d'entrée.

La subvention d'équilibre versée par la Ville pour 2019 est estimé à 255 K€ contre 245 K€ en 2019.

S'agissant des dotations et subventions, en plus de la subvention Ville, une subvention du CNC est prévue à hauteur de 9,5 K€.

INVESTISSEMENT

Le Budget Prévisionnel d'investissement 2020 s'établit à hauteur de 52 000 euros, soit :

- 50 000 euros pour l'installation en régie d'un système de vidéosurveillance et la réalisation de divers petits travaux récurrents nécessaires à l'entretien du Cinéma,
- 2 000 euros pour l'installation en régie d'un système de VMC.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- de prendre acte du rapport d'orientations budgétaires 2020 – Budget annexe – Cinéma Le Calypso,
- de constater que le débat sur les orientations générales du Budget Principal s'est déroulé au cours de la séance du 19 décembre 2019,
- d'adopter les orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2020 du Budget annexe – Cinéma Le Calypso.